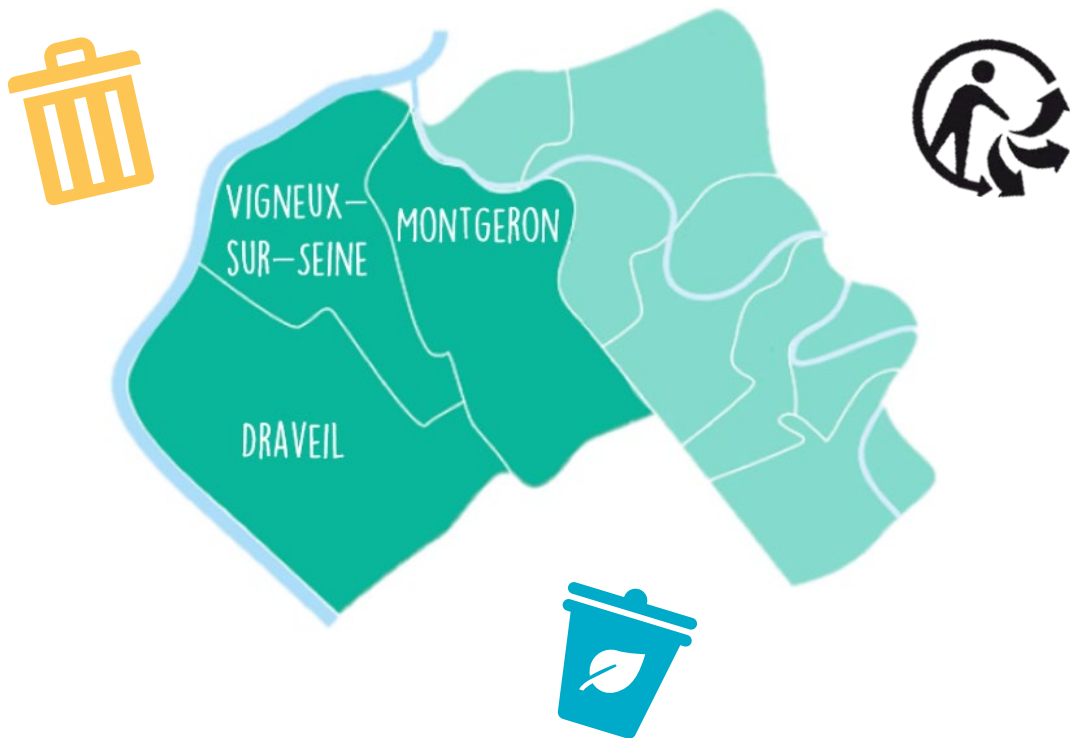


2025 – 2030

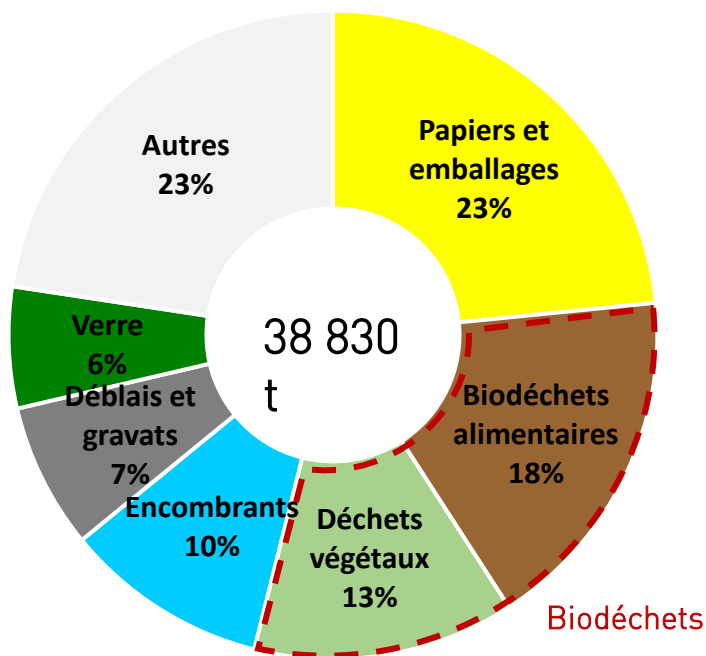
PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)
Synthèse pour la consultation du publique



Le territoire vert et bleu

ÊTRE ACTEUR DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le Programme Local de Prévention des DMA vise à réduire les déchets des habitants et des établissements du territoire. Il propose un plan d'action sur 6 ans 2025→2030 et s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire.



Composition des déchets collectés par le service public de gestion des déchets de la CAVYVS en 2023.

Une phase de concertation



1 COMMISSION
6 GROUPES DE TRAVAIL
42 PARTICIPANTS

En 2024, des acteurs du territoire de la CAVYVS se sont associés afin de définir un plan d'action. Une commission a été constituée, afin d'assurer l'élaboration et le suivi de ce plan.

Quels déchets produisons-nous ?

Les habitants, professionnels et administrations de Montgeron, Draveil et Vigneux-sur-Seine ont produit 38 830 t de déchets dit « ménagers et assimilés » en 2023. Parmi ces tonnages, les emballages et papiers ainsi que les biodéchets représentent une part significative!

Les objectifs réglementaires



-15% de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

C'est l'objectif que fixe la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC).

Notre ambition



-56kg par habitant par an d'ici 2030

Grâce à la mise en place du plan d'action, un habitant de la CAVYVS produira 405kg de déchets par an en 2030.

Le plan d'actions (2025-2030)

6 axes

Ciblant les différents types de producteurs et flux de déchets du territoire

19 actions

Permettant de couvrir un large panel de solutions

1,6 €

Par habitant par an investit dans la réduction des déchets

+ de 5 000 tonnes de déchets évitées !

LES 6 AXES DU PLAN D' ACTIONS

Axe 1 Sensibilisation et communication



Communiquer auprès des différents usagers et les sensibiliser à la réduction des déchets est indispensable pour atteindre les objectifs fixés par le PLPDMA. Pour cela, la CAVYVS prévoit de créer de nouveaux supports de communication et d'organiser des événements de proximité, mais aussi de mettre en valeur les ressources et acteurs existants sur le territoire. Le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt permettra de mobiliser les acteurs du territoire et soutenir de nouveaux projets !

-15 kg/hab.

Les biodéchets représentent environ un tiers de notre poubelle grise, or des bonnes pratiques du quotidien permettent de les éviter. La CAVYVS souhaite donc accompagner les habitants de son territoire en leur fournissant l'information et les outils nécessaires pour la réduction de ces déchets (création de supports pédagogiques, subvention d'ateliers pratiques, lutte contre le gaspillage alimentaire, fourniture de composteurs, accompagnement à la création de café compost, etc.).

AXE 2 Réduire les biodéchets



AXE 3 RENFORCER L'ÉCO- EXEMPLARITÉ



Les établissements publics du territoire se doivent d'être exemplaire en matière de prévention et réduction des déchets : cela concerne les administrations du territoire, les écoles ainsi que les équipements intercommunaux. Le PLPDMA cible notamment la question du gaspillage alimentaire au sein des écoles, mais prévoit aussi d'assurer une formation de l'ensemble des élus et agents de la CAVYVS à la prévention des déchets.

-1kg/hab.

L'activité des professionnels représente environ 20% de la production de déchets de la CAVYVS (moyenne nationale). Instaurer des contraintes techniques permet de réduire les volumes produits, mais c'est surtout en accompagnant les professionnels (grâce à une communication sur leurs obligations, sur les solutions qu'ils leur sont possibles de mettre en place, etc.) que la CAVYVS souhaite agir.

Axe 4 Réduire les déchets des professionnels



Axe 5 Augmenter la durée de vie des produits



Augmenter la durée de vie d'un produit permet de prolonger son usage, et ainsi retarder voir éviter que celui-ci ne devienne un déchet. Pour épauler les acteurs du territoire souhaitant s'engager dans cette démarche, le plan d'action prévoit des soutiens sous forme d'accompagnement à la création de lieux ou d'événements de réparation (Repair Cafés, ateliers de réparation), mais aussi d'événements de convivialité autour du réemploi (événements artistiques, brocantes).

-5 kg/hab.

La consommation responsable est une démarche intégrant des considérations environnementales, sociales et économiques dans les choix de consommation. La CAVYVS souhaite sensibiliser ses habitants à cette pratique notamment par la subvention et l'organisation d'ateliers et événements (Upcycling, défis Familles zéro déchet, etc). La CAVYVS prévoit également de proposer un soutien financier à l'achat de matériel « responsable ».

Axe 6 Favoriser la consommation responsable

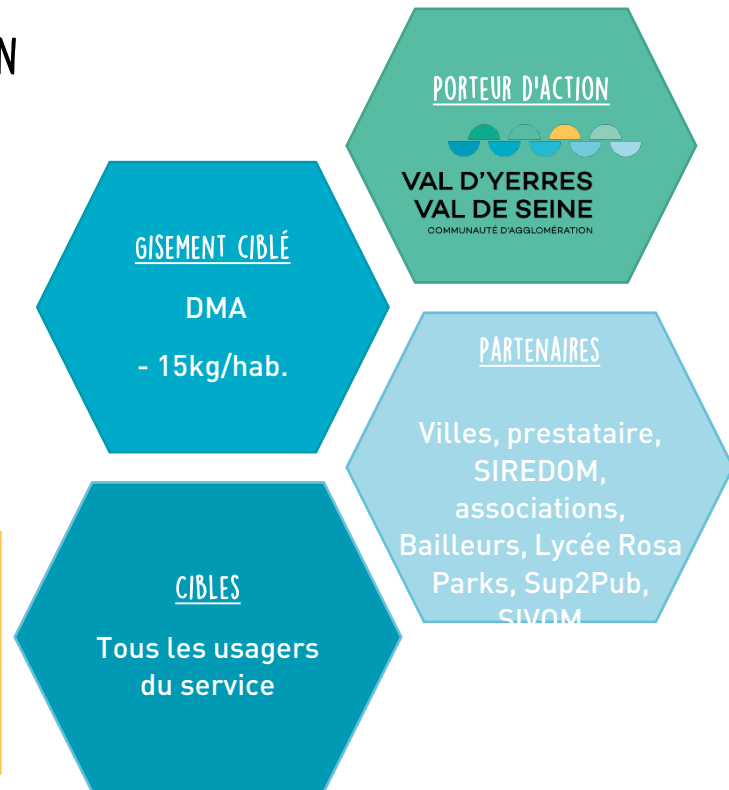




AXE 1 : SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Communiquer auprès des différents usagers et les sensibiliser à la réduction des déchets est indispensable pour atteindre les objectifs fixés par le PLPDMA. Pour cela, la CAVYVS prévoit de créer de nouveaux supports de communication et d'organiser des événements de proximité, mais aussi de mettre en valeur les ressources et acteurs existants sur le territoire. Le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt permettra de mobiliser les acteurs du territoire et soutenir à la création de nouveaux projets !

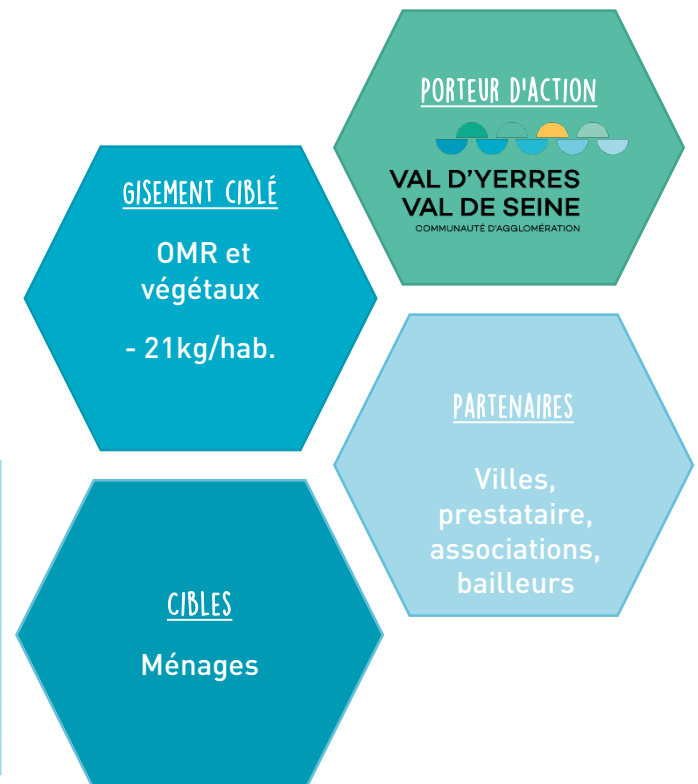
1.1	Créer des supports de communication
1.2	Assurer une communication/sensibilisation de proximité
1.3	Mettre en valeur les acteurs et les actions existantes, diffuser la communication
1.4	Rechercher et mobiliser des partenaires



AXE 2 : RÉDUIRE LES BIODÉCHETS

Les biodéchets représentent environ un tiers de notre poubelle grise, or des bonnes pratiques du quotidien permettent de les éviter. La CAVYVS souhaite donc accompagner les habitants de son territoire en leur fournissant l'information et les outils nécessaires pour la réduction de ces déchets (création de supports pédagogiques, subvention d'ateliers pratiques, lutte contre le gaspillage alimentaire, fourniture de composteurs, accompagnement à la création de café compost, etc.).

2.1	Créer une synergie territoriale autour du sujet des biodéchets
2.2	Accompagner les usagers dans la réduction des biodéchets
2.3	Lutter contre le gaspillage alimentaire
2.4	Conforter la pratique du compostage
2.5	Initier la création de cafés compost sur le territoire
2.6	Proposer aux usagers le prêt d'outils de jardinage

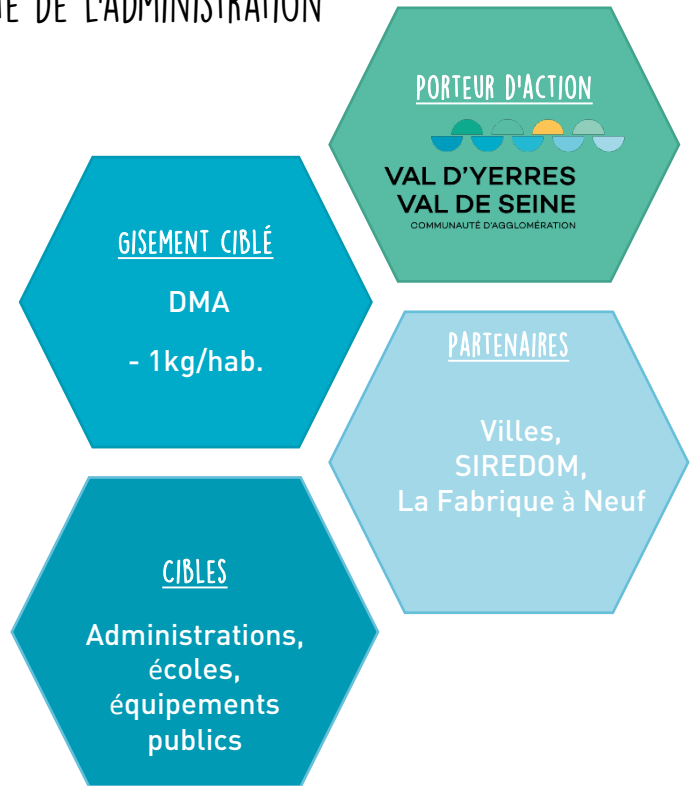




AXE 3 : RENFORCER L'ÉCO EXEMPLARITÉ DE L'ADMINISTRATION

Les établissements publics du territoire se doivent d'être exemplaire en matière de prévention et réduction des déchets : cela concerne les administrations du territoire, les écoles ainsi que les équipements intercommunaux. Le PLPDMA cible notamment la question du gaspillage alimentaire au sein des écoles, mais prévoit aussi d'assurer une formation de l'ensemble des élus et agents de la CAVYVS à la prévention des déchets.

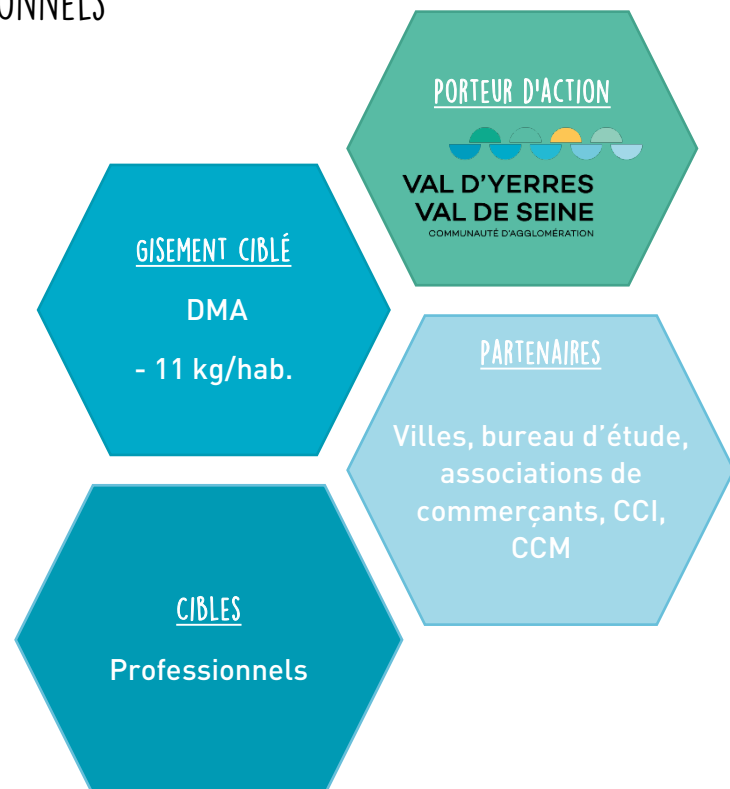
3.1	Renforcer l'éco-exemplarité des administrations
3.2	Renforcer l'éco-exemplarité dans les écoles
3.3	Renforcer l'éco-exemplarité des équipements intercommunaux

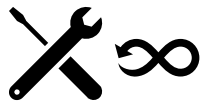


AXE 4 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

L'activité des professionnels représente environ 20% de la production de déchets de la CAVYVS (moyenne nationale). Instaurer des contraintes techniques permet de réduire les volumes produits, mais c'est surtout en accompagnant les professionnels (grâce à une communication sur leurs obligations, sur les solutions qu'ils leur sont possibles de mettre en place, etc.) que la CAVYVS souhaite agir.

4.1	Informar les professionnels sur les solutions de gestion de leurs déchets existantes
4.2	Mettre en place des contraintes pour faire évoluer les habitudes
4.3	Accompagner au déploiement de solutions

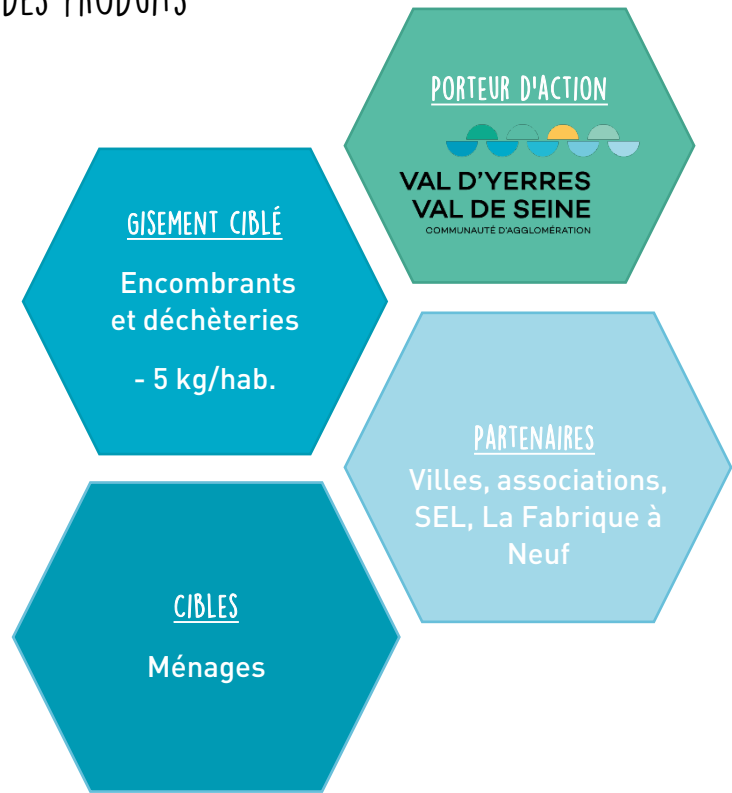




AXE 5 : AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

Augmenter la durée de vie d'un produit permet de prolonger son usage, et ainsi retarder voire éviter que celui-ci ne devienne un déchet. Pour épauler les acteurs du territoire souhaitant s'engager dans cette démarche, le plan d'action prévoit des soutiens sous forme d'accompagnement à la création de lieux ou d'évènements de réparation (Repair Cafés, ateliers de réparation), mais aussi d'évènements de convivialité autour du réemploi (évènements artistiques, brocantes).

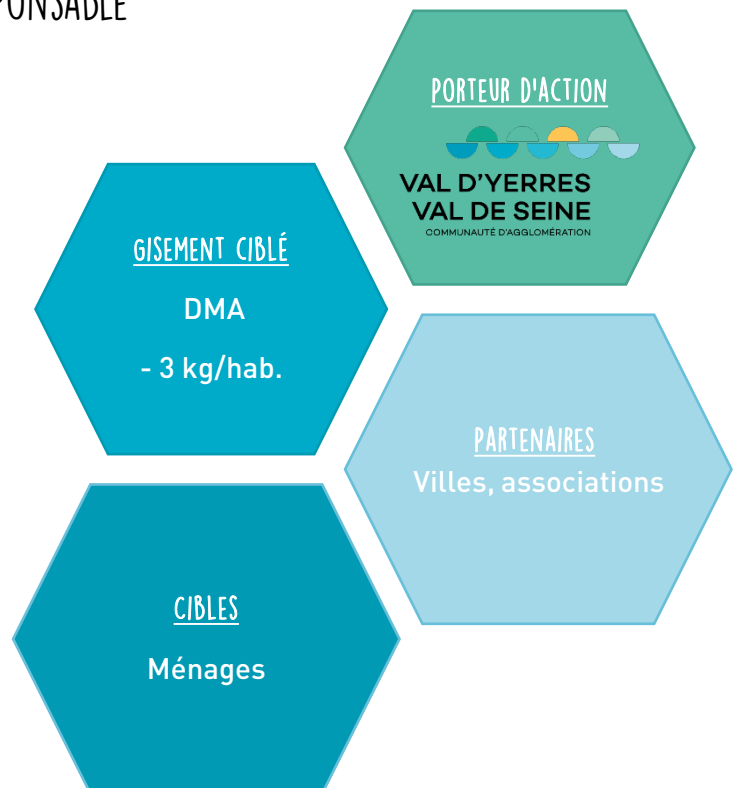
5.1	Soutenir la création de lieux/évènements de réparation
5.2	Soutenir la création d'évènements de convivialité autour du réemploi



AXE 6 : FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

La consommation responsable est une démarche intégrant des considérations environnementales, sociales et économiques dans les choix de consommation. La CAVYVS souhaite sensibiliser ses habitants à cette pratique notamment par la subvention et l'organisation d'ateliers et évènements (Upcycling, défis Familles zéro déchet, etc). La CAVYVS prévoit également de proposer un soutien financier à l'achat de matériel « responsable ».

6.1	Sensibiliser les habitants du territoire à la consommation responsable
6.2	Encourager les démarches de consommation responsable



LES ACTEURS MOBILISÉS

Les membres de la CAVYVS

Les élus de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine

Les services de la CAVYVS (déchets, transition écologique, administration générale, culture, développement économique, prospectives, communication)



Les villes du territoire

Ville de Draveil

Ville de Montgeron

Ville de Vigneux-sur-Seine

Les acteurs engagés du territoire

Le Conseil de Développement du Val d'Yerres Val de Seine

La Ressourcerie La Fabrique à Neuf

Visière solidaire

Abeille Aide & Entraide

L'Association des familles de Montgeron

L'association ASSISCB

ZD Créations



Les syndicats en charge de la gestion des déchets

SIREDOM

SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts

Les bailleurs sociaux et gestionnaires de collectifs privés

Elogie Siemp

Sequens / APES

1001 Vies Habitat

Immobilière 3F

Batigère

